



Licenciement économique

Par **salarié menacé**, le **22/11/2024** à **17:53**

Bonjour

Menacé par un licenciement économique, mon employeur me propose un congé de reclassement d'une période de 6 mois maximum (+50 ans). Lors de la consultation CSE, il a été demandé de prolonger cette période à 12 mois, mais la direction a refusé. Est-il possible de demander à bénéficier d'un contrat de sécurisation professionnelle qui semble plus avantageux ?

merci pour votre aide

Par **Marck.ESP**, le **22/11/2024** à **18:16**

Bonsoir

Le CSP est principalement réservé aux salariés des entreprises de moins de 1000 salariés. est-ce le cas ?

Si votre entreprise entre dans cette catégorie, vous pourriez potentiellement demander à bénéficier d'un CSP.

N'hésitez pas à solliciter l'aide des représentants du personnel pour faire valoir vos droits.

Par **salarié menacé**, le **26/11/2024** à **19:43**

bonsoir, non, notre entité sur la France est une PME d'environ 150 collaborateurs

donc selon vous, impossible de bénéficier d'un CSP dans ces conditions ?

merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **26/11/2024** à **20:33**

Tout à fait...

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-contrat-de-securisation-professionnelle-csp>

Par **janus2fr**, le **27/11/2024** à **06:55**

[quote]

bonsoir, non, notre entité sur la France est une PME d'environ 150 collaborateurs

donc selon vous, impossible de bénéficier d'un CSP dans ces conditions ?

[/quote]

Bonjour,

Au contraire, comme le dit Marck.ESP, le CSP doit être proposé en cas de licenciement économique dans les entreprise de moins de 1000 salariés.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13819#:~:text=Le%20CSP%20permet%20au%20salari%C3%A9,Travail>

Par **salarié menacé**, le **27/11/2024** à **09:22**

bonjour

merci pour vos deux réponses

j'avais mal compris

je vais pouvoir me rapprocher du CSE pour avoir leur support dans ce sens

merci pour le lien, il est très utile

cdt